

LA REPUBLIQUE DE 1792

I/ La fin de la monarchie

En 1791, la Constitution rédigée par l'Assemblée nationale instaure une Monarchie Constitutionnelle avec partage des pouvoirs :

- une Assemblée nationale élue par une partie de la population et qui vote les lois
- le roi qui nomme les ministres et qui peut s'opposer aux lois votées par l'Assemblée
- des juges élus qui rendent la justice.

Mais le peuple suspecte le roi de comploter avec les monarchies étrangères contre la Révolution. En 1792, il est arrêté avec sa famille. Le 21 septembre 1792 la République est proclamée. Le roi est condamné à mort pour trahison et guillotiné en janvier 1793.

II/ Les guerres de la Révolution

La France est en désaccord avec ses pays voisins qui sont des monarchies. A partir de 1792, elle entre en guerre contre l'Autriche et la Prusse. Face à l'avancée des troupes étrangères, les députés lancent un appel : la patrie en danger. 300 000 volontaires rejoignent le champ de bataille. La victoire de Valmy arrête l'invasion étrangère.

La France connaît aussi des combats intérieurs dans plusieurs régions. C'est le cas de la Vendée où des partisans de la royauté (des royalistes) prennent les armes en espérant mettre un terme à la Révolution.

La République naît dans la douleur.

